

ACL - TARIFS GIERES - ETE 2026

Les tarifs de base des centres de loisirs se situent entre 19,40 € et 28,70 € par jour, en fonction du quotient familial.
Les tarifs ci-dessous tiennent compte des aides du CCAS de la Ville de Gières.

TARIFS CENTRES DE LOISIRS

Quotient Familial	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE avec repas	DEMI-JOURNEE sans repas
- 310	5,00 €	3,50 €	2,50 €
311 - 390	5,15 €	3,65 €	2,60 €
391 - 450	6,50 €	4,50 €	3,25 €
451 - 460	6,90 €	4,70 €	3,45 €
461 - 620	9,40 €	6,45 €	4,70 €
621 - 800	13,00 €	9,10 €	6,50 €
801 - 810	13,20 €	9,20 €	6,60 €
811- 1000	17,10 €	12,00 €	8,55 €
1001 - 1220	19,60 €	13,65 €	9,80 €
1221 - 1230	20,00 €	13,90 €	10,00 €
1231 - 1450	21,70 €	15,20 €	10,85 €
1451 - 1460	22,00 €	15,30 €	11,00 €
1461 - 1800	23,10 €	15,95 €	11,55 €
1800 - 1810	23,40 €	16,10 €	11,70 €
+ 1810	24,80 €	17,00 €	12,40 €

Rappel : Les stages culturels et sportifs complémentaires sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

Activités spécialisées proposées pendant les vacances d'été dans le cadre du centre de loisirs

VILLA ARTHAUD

MURIANETTE

Quotient familial	Equitation (Semaine de 5 après-midi)	Equitation (Semaine de 4 après-midi)	Paddle (Semaine de 4 matinées)	Paddle (Semaine de 3 matinées)
- 450	89,00 €	71,20 €	56,00 €	42,00 €
451 - 1220	110,00 €	88,00 €	68,00 €	51,00 €
1221 - 1800	127,00 €	101,60 €	80,00 €	60,00 €
+ 1800	144,50 €	115,60 €	92,00 €	69,00 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Séjours avec hébergement

Quotient familial	Multi-activités (Alpes Grand Serre / St Julien en Vercors / Laffrey - 5 jours)	Equitation (Sappey en Chartreuse - 5 jours)
	Tarifs Gières	Tarifs Gières
- 450	315 €	400 €
451 - 1220	360 €	445 €
1221 - 1800	405 €	490 €
+ 1800	450 €	535 €

BONS VACANCES DE LA CAF

Si vous avez droit à des bons vacances de la CAF, leur valeur vient en déduction des tarifs indiqués ci-dessus, pour tous les séjours proposés.

Aides du CCAS déductibles des tarifs ci-dessus

Le CCAS de la commune de GIERES accorde des aides spécifiques en fonction de votre quotient familial : se renseigner directement auprès du CCAS de la commune.

Si vous rencontrez des difficultés pour faire partir votre enfant en vacances, n'hésitez pas à contacter l'Assistante Sociale de votre secteur

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU Papiers sont possibles, uniquement au siège de l'Association.